Renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie

Après de longues années de régression, *les médecins de famille et les pédiatres* sont enfin parvenus à obtenir une *amélioration de leur situation:* avec le soutien du conseiller fédéral Alain Berset et celui de la FMH, ils verront notamment leur revenu augmenter de 200 millions de francs par an. L'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» a largement contribué à ce succès; sans elle, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui. Depuis son lancement en 2010, elle a mené à la mise sur pied du plan directeur du Conseil fédéral, et ainsi à un renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie.

Les interventions ponctuelles et isolées dans la structure tarifaire entraînent un déséquilibre. Seule une révision globale permet d'obtenir une tarification appropriée et correcte en termes de gestion d'entreprise.

La FMH salue cette amélioration. Nous reconnaissons également le discernement, le bon sens politique, mais aussi l'humilité dont fait preuve le comité d'initiative en retirant son projet. En effet, sur les 350 millions de francs par an initialement exigés pour améliorer la situation financière des médecins de famille et des pédiatres, le Conseil fédéral n'en a promis que 200. Par ailleurs, il a décidé de relever le montant des analyses de laboratoire de 35 millions de francs par an dès 2014. Ceci ne permettra cependant pas de compenser entièrement les pertes subies par les médecins de famille et les pédiatres depuis la révision de 2009, qui s'élèvent à 80 millions de francs par an.

L'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» a largement contribué au renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie.

Le Conseil fédéral peut se montrer satisfait.
Grâce à son plan directeur, il contribue à un prix raisonnable au renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie tout en évitant une initiative populaire délicate. Et pour la première fois, il va pouvoir exercer une influence directe sur le tarif médical ambulatoire TARMED.

La FMH peut-elle également être satisfaite?
Pour la FMH, l'échec des négociations avec les partenaires tarifaires est une occasion manquée, d'autant plus que l'on ne sait pas encore comment le renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie – soutenu par l'ensemble des partenaires tarifaires – pourra être financé tout en respectant la neutralité des coûts.

L'impossibilité de conclure une convention tarifaire sur le financement du renforcement de la médecine de famille et de la pédiatrie aura des conséquences pour l'ensemble du corps médical. L'intervention isolée du Conseil fédéral dans le tarif médical ambulatoire, et la redistribution des revenus des spécialistes aux médecins de premier recours qu'elle implique, est désormais imminente. Or la FMH doute que cette intervention puisse être réalisée de manière appropriée et correcte en termes de gestion d'entreprise, conformément aux exigences de la LAMal.

La mise en œuvre de ce renforcement au travers de la structure tarifaire TARMED sans toucher à la neutralité des coûts, tel que l'exige le Conseil fédéral, suscite l'incompréhension de la FMH. N'oublions pas que c'est déjà l'introduction «neutre en termes de coûts» du TARMED conjuguée aux interventions du Surveillant des prix qui ont conduit au *déséquilibre actuel au détriment des médecins de famille et des pédiatres.* La FMH doute également que le Conseil fédéral puisse concrétiser, ici aussi sans conséquence sur la neutralité des coûts, sa volonté stratégique d'axer le système de santé davantage sur les soins ambulatoires de longue durée que sur les soins hospitaliers aigus [1]. Il y a en effet peu de chance que cela fonctionne sans que les investissements dans l'ensemble du secteur ambulatoire et ainsi dans l'avenir de la prise en charge médicale soient intensifiés.

La FMH souhaite une tarification appropriée et correcte en termes de gestion d'entreprise de toutes les prestations médicales, comme l'exige expressément la LAMal. C'est pourquoi elle travaille activement depuis début 2012, aux côtés de H+ et de la Commission des tarifs médicaux (CTM), à la révision globale de la structure tarifaire du TARMED. Cette dernière devra reproduire correctement l'ensemble des prestations médicales, y compris celles des médecins de famille et des pédiatres. La FMH mettra donc tout en œuvre pour poursuivre cet objectif avec ses partenaires malgré l'intervention du Conseil fédéral et pour terminer la révision d'ici fin 2015.

Dr Jürg Schlup, président de la FMH

1 Santé2020: les priorités du Conseil fédéral. Berne, le 23 janvier 2013, p. 5.